

L'Université de Lille souhaite soutenir ses unités de recherche pour l'internationalisation de leurs partenariats. En cette période de crise sanitaire, les partenariats internationaux seront fortement affectés, mais l'Université de Lille réaffirme néanmoins sa volonté de les soutenir. Les aides accordées seront donc moins mobilisées pour des missions, mais elles pourront être utilisées pour financer des travaux de recherche collaboratifs, par exemple en finançant des stages d'étudiants impliqués dans un sujet en partenariat avec un établissement à l'étranger.

Les projets attendus pourront viser à :

- Développer des collaborations bilatérales (3 000€ maximum)
- Réaliser des travaux préliminaires au sein d'un réseau international constitué pour déposer un projet européen (5 000 € maximum)
- Créer ou renouveler un Laboratoire Associé International (LAI). Dans le cadre d'une création, la dotation accordée sera de, 3 000€ sur 1 an pour le montage (non reportable), puis 24k€ pour 3 années de fonctionnement et un demi contrat doctoral pour une thèse en cotutelle (sous réserve d'apport du cofinancement). Dans le cas des LAI, on se référera à la note ci-jointe qui décrit les attendus. Dans le cadre d'un renouvellement le soutien sera de 27 K€ sur 4 ans et un demi contrat doctoral pour une thèse en cotutelle (sous réserve d'apport du cofinancement). Attention, pour les allocations doctorales, un dossier devra néanmoins être déposé dans le cadre de l'AAS Thèses labellisées.

Conformément au projet d'établissement, seront privilégiés les partenariats avec des pays d'Europe du Nord-ouest, de l'euro-région transfrontalière, du Brésil, de la Chine, et plus généralement des établissements reconnus à l'échelle internationale.

L'université de Lille est partie prenante d'un réseau d'universités européennes. Même si le financement du projet par l'Union Européenne n'a pas été obtenu, les partenariats avec les établissements membres de ce consortium restent bienvenus : Roumanie (Babes Bolayi), Pologne (Wroclaski), Italie (Roma Tre), Lituanie (Mykolas Romeris), Suède (Malmö) et au Portugal (Minho).

Les projets labélisés LAI bénéficieront d'une aide dans le cadre du dispositif « MobLilex » (bourses de mobilité étudiante et enseignante) et chercheur-e-s invité-e-s. Un dossier devra néanmoins être soumis lors du lancement de l'AAP.

Le dossier devra clairement mettre en avant la plus-value attendue pour la création du partenariat (compétences complémentaires, équipements...).

Les montants attribués seront modulés selon la distance du partenariat et le nombre de personnes impliquées.

Dans le cadre de cette enveloppe financière, seules des dépenses liées à des missions ou à du fonctionnement pourront être sollicitées. Le budget pourra faire apparaître en recette, un ou plusieurs cofinancements de l'action envisagée. Le partenariat ne devra pas bénéficier d'un autre financement en cours par ULille.

Dans le cas des LAI, un équilibre des moyens impliqués (ETPT et budget) entre les partenaires est attendu, et les LAI seront montés avec 1 seul partenaire pour ne pas complexifier et retarder leur mise en œuvre.

Pour les LAI, une dotation de fonctionnement sera mise en place à la date de démarrage et pour 4 années :

- 1 année de montage – 3 000 euros à consommer sur l'année d'ouverture
- 3 années de fonctionnement pluri-annuelle (4 dans le cadre d'un renouvellement) – 24 000 euros au total reportables sous condition à compter de la signature de la convention de LAI entre les parties prenantes (27 000 euros dans le cadre d'un renouvellement)

Pour les collaborations bilatérales et les réseaux européens, la dotation devra être consommée sur l'exercice budgétaire 2021 (non reportable).

Candidature

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>

(Pour accéder à l'application, il vous sera demandé de vous identifier à l'aide de votre identité université de Lille)

L'application de saisie des demandes est ouverte du **06 octobre au 15 décembre 2020 à 10h.**

Toute demande devra être soumise au directeur d'unité préalablement au dépôt sur l'application. La demande comportera l'avis du directeur-riche d'unité.

Attention : dans le cas de demandes multiples émanant d'une même unité : il sera demandé au directeur-riche de l'unité un classement pour le 07 janvier 2021 au plus tard.

Evaluation

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- La qualité scientifique du projet proposé ;
- L'effet structurant et l'adéquation avec les priorités scientifiques de l'Université de Lille, tels qu'ils figurent dans le projet d'établissement, le respect de la priorité géographique indiquée ci-dessus ;
- La qualité et la complémentarité des unités de recherche, l'existence de partenariats préalables ;
- L'implication de jeunes enseignants-chercheur-e-s et chercheur-e-s en fonction depuis moins de 5 ans ;
- Les perspectives sociales, économiques ou culturelles ;
- La précision du calendrier des activités ;
- Dans le cas des LAI, l'équilibre des moyens humains et financiers.

Rapport

A la fin du projet, il sera demandé aux porteurs un rapport de 2 pages ainsi que le récapitulatif des dépenses effectuées. Dans le cas des LAI, un rapport d'avancement sera fourni annuellement.

Calendrier :

| | |
|-------------------|---|
| 06/10/2020 | Ouverture de l'application de saisie |
| 16/10/2020 | Réunion d'information sur l'appel à soutien 14h (amphi APPERT, Polytech Lille) |
| 15/12/2020 | Fermeture de l'application de saisie |
| 17/12/2020 | Envoi d'un récapitulatif des demandes aux Directeurs-rices d'unités concerné-es pour classement |
| 07/01/2021 | Remontée des classements des Directeur-rices d'unités à dar-structurespartenariats@univ-lille.fr |
| 11/01/2021 | Transmission des dossiers aux membres de la Commission Recherche |
| 21/01/2021 | Commission Recherche (examen des demandes) |

Contact : Laurence Neydt – 03 62 26 80 87 – dar-structurespartenariats@univ-lille.fr